



## Equilibres sociaux



**En définitive, c'est peut-être bien sur cette question que l'on jugera, avec le recul du temps, des effets bénéfiques et des effets dommageables des accords bilatéraux dans la région. Parmi toutes les évolutions qu'ils pourraient induire, certaines risquent en effet d'amplifier un phénomène de société à deux ou plusieurs vitesses, d'accroître les dysfonctionnements et de menacer la cohésion sociale.**

*Ce problème est envisagé avec une acuité toute particulière du côté français, en particulier dans les communes proches de la frontière, où cohabitent des résidents tirant leurs revenus d'un travail en Suisse et des résidents travaillant en France; à cela s'ajoute l'attractivité économique de territoires qui drainent des personnes et des familles en provenance de contrées moins favorisées. Le phénomène n'est donc pas entièrement nouveau, mais il pourrait prendre une dimension accrue avec l'établissement de suppléments de population, les uns attirés par une accélération du développement économique et les nouvelles facilités d'accès au marché du travail du côté suisse, les autres par le dynamisme général de la région du côté français.*

*Dans ce contexte, un accroissement de population se traduit par une demande supplémentaire de consommation : consommation de logement, de territoire, d'équipements; consommation privée et consommation de services collectifs. Avec des effets sur les prix, les loyers, l'accès à la propriété individuelle du logement et, globalement, le pouvoir d'achat. Donc avec une cascade de besoins nouveaux en matière de logement social, d'aides financières et d'infrastructures.*

*Derrière la problématique des équilibres sociaux se profile la contradiction entre l'existence de deux entités nationales avec leur propre système d'organisation économique et sociale, d'organisation de l'espace, de création et de partage des revenus (Fiche 11 : Cadre économique général) et, par-delà les frontières, un indéniable et inéluctable phénomène de métropolisation.*

*Pour mesurer le problème et en anticiper les effets, diverses sources d'informations statistiques peuvent être mobilisées. Parmi les indicateurs choisis dans le cadre du suivi annuel des effets des accords bilatéraux, il y a les "déjà vus", comme les demandeurs d'emploi, les chômeurs, les prix du foncier ou les loyers, le parc de logements sociaux. Ils ont été utilisés pour rendre compte d'autres problématiques (Fiche 2 : Marché du travail; Fiche 6 : Construction de logements; Fiche 7/8 : Transactions immobilières). Il y a aussi des indicateurs plus spécifiques relatifs aux revenus, aux foyers fiscaux, aux bénéficiaires d'allocations, etc.*



*A cet égard, une mention particulière doit être accordée à un indicateur concernant la demande de logement social en France. Dans chaque département, la Direction départementale de l'équipement (DDE) centralise les demandes, recueillies par l'Observatoire de la demande de logement (Ain) et par l'association "Pour le logement savoyard" (Haute-Savoie). Ces données seront examinées par l'INSEE Rhône-Alpes d'ici au début 2003, en collaboration avec la Direction régionale de l'équipement, afin de déterminer la fiabilité des résultats qui pourraient être obtenus.*

*Comme pour les autres problématiques, une situation initiale concernant les "Equilibres sociaux" fera l'objet d'une description, à l'aide de l'ensemble des indicateurs spécifiques qui seront alors à disposition, et une version développée de cette fiche sera publiée.*